



LES OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT

DES MESURES PARTIELLES,
MARQUÉES PAR UN MANQUE
DE CONVICTION

DROITS HUMAINS = MOINS DE PAUVRETÉ

AMNESTY
INTERNATIONAL



Les Objectifs du millénaire pour le développement résument l'essentiel des grandes mesures envisagées par la communauté internationale pour lutter contre le fléau de la pauvreté. Ces huit objectifs ont été acceptés par tous les gouvernements présents lors du Sommet du millénaire organisé par les Nations unies en 2000. Ils définissent les buts que la communauté internationale se propose d'atteindre d'ici 2015 (éradication de la misère et de la faim, enseignement primaire universel et réduction de la mortalité infantile, notamment).

Ces Objectifs sont louables, dans la mesure où ils traduisent une volonté d'en finir avec la pauvreté et d'évaluer les progrès réalisés en la matière, mais ils sont aussi terriblement insuffisants. Ils reflètent certes un consensus planétaire tout à fait remarquable. Pour la première fois, tous les acteurs de premier plan, pays riches et pauvres confondus, se sont mis d'accord sur le fait que leur action en faveur du développement devait mettre un terme à la pauvreté, qu'il fallait prendre des mesures spécifiques à cet effet et que la responsabilité pour y parvenir était partagée. Le huitième Objectif parle de mettre en place un « *partenariat mondial* », insistant sur la nécessité pour les pays riches de s'engager en faveur d'une réduction de la dette, de mettre en place un système de commerce ouvert et non discriminatoire, et d'aider davantage les pays décidés à réduire la pauvreté.

Soumettre la multitude de programmes de développement existants à une seule et unique grille de lecture, constituée de buts mesurables, confère à l'ensemble une unité d'intention fondamentale, mais un certain nombre de dangers bien réels menacent les Objectifs. En effet, dans leur état actuel, ils masquent une persistance des discriminations, cause majeure de la pauvreté. Par ailleurs, ils n'apportent pas de solutions aux atteintes aux droits humains omniprésentes qui maintiennent les gens dans la misère et constituent des obstacles directs à toute avancée vers leur réalisation. Enfin, ils ne prévoient aucune mesure pour les gouvernements des pays, riches ou pauvres, qui ne respectent pas les engagements pris.

Les huit Objectifs, dont certains sont plus précis que d'autres, comportent des points spécifiques à atteindre (21 au total), qui définissent spécifiquement les engagements pris par les gouvernements signataires. L'Objectif 1 (éliminer l'extrême pauvreté), par exemple, se traduit par plusieurs engagements précis : réduire de moitié la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour, assurer le plein-emploi et la possibilité pour chacun de trouver un travail décent et productif, et réduire de moitié la proportion de la population qui souffre de la faim. L'Objectif 3 (autonomisation des femmes) prévoit que les États doivent s'engager à éliminer les disparités entre les sexes à tous les niveaux de l'enseignement. L'Objectif 5 (améliorer la santé maternelle) donne pour mission aux gouvernements de réduire des trois quarts leur taux de mortalité maternelle et de garantir l'accès universel aux produits de santé en matière de procréation. Il existe également une soixantaine d'indicateurs encore plus précis, sur lesquels tous les gouvernements se sont mis d'accord et qui permettent de mesurer les progrès accomplis.

Or, ces progrès sont pour l'instant inégaux. La crise alimentaire, ainsi que l'aggravation du chômage et le risque de voir l'aide extérieure fondre en raison de la récession mondiale, hypothèquent aujourd'hui toute nouvelle avancée. Il existe de profondes lacunes, aussi bien dans la manière dont les progrès sont évalués que dans les cibles choisies pour illustrer ces derniers.

Le problème le plus fondamental reste cependant l'absence d'obligation de rendre des comptes dont souffrent les Objectifs. Les pays développés promettent aide et commerce équitable, sans que leurs discours se traduisent par des actes. Certains pays pauvres préfèrent acheter des armes coûteuses, plutôt que d'investir dans l'éducation. Les engagements en faveur d'un monde où les femmes pourraient prendre en main leur destinée ne se traduisent pas par de véritables politiques en ce sens et la violence omniprésente dont sont victimes les femmes maintient ces dernières en marge de la société. Lorsqu'un gouvernement ne respecte pas ses

promesses, ce sont les pauvres qui en subissent les conséquences, pas lui.

Ces lacunes pourraient être comblées si les Objectifs s'inscrivaient pleinement dans une perspective de respect des droits humains. Tels qu'ils sont actuellement formulés, certains de ces Objectifs sont en-dessous des engagements déjà contractés librement par les gouvernements, au titre de la législation internationale, de respecter et de faire respecter les droits fondamentaux. L'une des critiques adressées aux Objectifs est notamment qu'ils ne sont que partiels. Il est par exemple question de réduire de moitié, d'ici 2015, la proportion de ceux qui ont faim, ou de diminuer des deux tiers le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans. Or, les États se sont déjà engagés, au titre de traités relatifs aux droits humains existants, ratifiés pour certains il y a plusieurs dizaines d'années, à atteindre de tels objectifs, mais pour toute la population. Ces engagements exigent des États qu'ils mettent activement en place des stratégies permettant de faire des droits humains une réalité, et non qu'ils se contentent de réduire de moitié les atteintes à ces droits.

Les dirigeants de la planète se réuniront en septembre 2010 au siège de l'ONU, pour fêter le dixième anniversaire des Objectifs. Ils ne manqueront pas de réitérer leur engagement pour les cinq années qui restent – une attitude qu'il convient bien entendu d'encourager. Mais lorsqu'ils se rencontreront, en 2010, les gouvernements devront également s'entendre pour mettre les droits humains au cœur du combat mondial contre la pauvreté. Pour cela, ils devront agir dans trois secteurs.

1) Il est nécessaire de modifier la manière dont les Nations unies évaluent les progrès accomplis sur la voie des Objectifs, en mettant notamment l'accent sur l'évolution (ou l'absence d'évolution) de la situation dans les catégories les plus défavorisées et exclues de la société, et dans une plus grande mesure parmi les femmes et les fillettes.

2) Les Objectifs doivent couvrir toute la palette des atteintes aux droits humains qui maintiennent les gens dans la

misère, en particulier les abus permanents qui empêchent que lesdits Objectifs soient atteints.

3) Les gouvernements doivent veiller à ce que les gens aient accès à des mécanismes garantissant l'obligation de rendre des comptes, pour que les acteurs étatiques ou non étatiques assument leurs responsabilités, lorsque leurs décisions ou leurs pratiques perpétuent ou aggravent la pauvreté.

TOUT LE MONDE COMPTE

Dénoncer la discrimination est essentiel si l'on veut vraiment lutter contre la marginalisation et l'exclusion politiques qui accompagnent la pauvreté.

Un gouvernement qui parvient à identifier les groupes sociaux victimes de discriminations, intentionnelles ou non, sait déjà quelles sont les catégories qui doivent être au cœur de sa politique d'éradication de la misère.

Or, lorsqu'ils rendent des rapports sur les progrès accomplis sur la voie des Objectifs du millénaire, les gouvernements, à de rares exceptions près, fournissent des données globales, des moyennes générales concernant la population dans son ensemble. Pour prendre le chiffre le plus souvent cité en matière de pauvreté, celui des personnes vivant avec moins d'un dollar par jour, les États se contentent le plus souvent de donner le nombre de leurs ressortissants se trouvant dans ce cas. Les Objectifs n'exigent pas qu'ils ventilent ce chiffre en fonction du sexe, de l'appartenance ethnique, de la caste ou, plus généralement, du groupe social. Il est donc tout à fait possible que tel ou tel groupe déjà défavorisé voit sa situation stagner ou se dégrader, alors que, globalement, la population d'un pays semble s'élever au-dessus du niveau d'un dollar par jour, et donc échapper à la pauvreté.

On pourrait faire la même critique à propos d'autres Objectifs et des cibles ou jalons qui leur sont associés. Un pays peut par exemple annoncer une diminution de

Photo de couverture : Manifestation contre la violence à l'égard des femmes, devant le Palais de justice de Port-au-Prince, à Haïti.

Ci-contre : Jeune femme et son enfant devant leur habitation de fortune, à Calcutta (Inde). À l'échelle mondiale, un citadin sur trois vit dans des conditions de logement insuffisantes, dépourvues des services les plus élémentaires.

la mortalité maternelle, alors même que les femmes appartenant à des minorités ou à des groupes indigènes ne constatent aucune amélioration de leur situation. La fréquentation de l'école primaire peut augmenter de manière générale, sans que les enfants de familles immigrées ou appartenant à des minorités soient concernés. Le seul point pour lequel les Objectifs demandent que des données spécifiques soient fournies, en l'occurrence selon le sexe des personnes, concerne la scolarisation des filles (Il existe également un indicateur particulier, concernant la proportion de sièges détenus par des femmes dans les parlements nationaux ; cet indicateur est destiné à mesurer les progrès accomplis en matière d'autonomisation des femmes).

Il est notoire que les minorités et les groupes politiquement marginalisés, et notamment les femmes, sont généralement dans une situation plus difficile en matière de santé et de confort matériel. Une importante étude menée en 2002 par l'organisation Minority Rights Group International arrive à la conclusion suivante : « Dans toutes les régions du monde, développé ou en voie de développement, les groupes minoritaires risquent davantage d'être pauvres, en termes soit relatifs soit absolus. » Soulignant la difficulté qu'il y avait à obtenir des données fiables, les auteurs de cette étude notent cependant : « En Bulgarie, 84 % des Roms et 40 % des membres de la communauté turque vivent au-dessous du seuil de la pauvreté, alors que la proportion est de 31,7 % dans la population d'ethnie bulgare. Au Népal, 90 % des dalits vivent au-dessous du seuil de la pauvreté, contre 45 % pour la population dans son ensemble, tandis que les musulmans affichent un indicateur de



développement humain inférieur de plus de la moitié à celui des Népalais en général. Les enquêtes menées en Bolivie, au Brésil, au Guatemala et au Pérou indiquent que les revenus mensuels des personnes d'ascendance africaine sont globalement deux fois moins élevés que ceux des Blancs. »

L'experte indépendante sur les questions relatives aux minorités (ONU) concluait en 2006 que « dans quasiment toutes les régions, les communautés les plus pauvres sont généralement des communautés minoritaires qui sont depuis longtemps la cible de discrimination, de violence ou d'exclusion ».

On estime que 15 % des pauvres de la planète appartiennent à des communautés autochtones, alors que celles-ci ne forment que 5 % de la population mondiale. L'Instance permanente sur les questions autochtones des Nations unies dénonce quant à elle les énormes disparités auxquelles sont confrontées les populations indigènes en termes d'accès à l'enseignement et à la santé, ainsi que de qualité des services dans ces deux domaines.

Le problème n'est pas exclusivement lié à la discrimination raciale, ethnique, de caste ou de genre. Même lorsqu'ils partagent une même langue, une même



religion et une même appartenance ethnique avec les catégories dominantes et prospères, les membres les plus pauvres de la société sont souvent victimes de discriminations, tout simplement parce qu'ils sont pauvres. Lorsque tel est le cas, les États doivent impérativement se pencher sur les formes que peuvent prendre, pour les personnes vivant dans la pauvreté, l'exclusion de certains services et les dénis de justice, au seul motif de leur statut économique. Ils doivent également veiller à ce que, une fois identifiées, ces barrières soient supprimées.

Tant que les rapports remis par les pays concernant leurs progrès au regard des Objectifs du millénaire ne donneront que des chiffres globaux, il sera difficile de savoir si la situation des membres les plus pauvres et les plus défavorisés de nos sociétés s'améliore ou non. La collecte de données ventilées se heurte malheureusement à un certain nombre de difficultés. Elle sous-entend en effet la mise en œuvre d'enquêtes plus fines et la capacité de les gérer et de les interpréter correctement, à l'abri de toute manipulation politique. Certains groupes minoritaires ou indigènes peuvent également ne pas vouloir qu'on les « recense », par méfiance à l'égard du pouvoir central. Il n'en reste pas moins que la pauvreté est vécue différemment

Enfants de la communauté Surui, dans la forêt amazonienne, au Brésil. Les progrès en matière de réduction de la mortalité infantile et d'amélioration de la santé maternelle se heurtent au fait que les États ne recueillent pas de données ventilées faisant apparaître la situation des différentes catégories concernées, et notamment des populations indigènes.

selon les groupes et que, tant que nous ne prendrons pas en compte ces disparités dans les évaluations des progrès accomplis, nous ne serons pas en mesure de savoir avec certitude si les politiques suivies sont efficaces.

De nombreux pays, dont certains parmi les plus pauvres du monde, recueillent pourtant des données ventilées, ce qui prouve que la tâche, bien qu'ardue, n'est pas impossible. Par ailleurs, dans leurs rapports sur les progrès accomplis au regard des Objectifs du millénaire, certains pays s'appuient sur ces données pour souligner l'évolution du statut des groupes défavorisés au sein de la population générale. Il ne suffit pas, cependant, de recueillir des données. Celles-ci doivent en outre être aisément disponibles et servir à orienter les décisions des autorités. En tout état de cause, il est possible de disposer d'informations détaillées.

LA PAUVRETÉ DANS TOUTE SON AMPLEUR

La Déclaration du millénaire, dont ont été extraits les Objectifs, enjoignait également les gouvernements de protéger un vaste éventail de droits humains. Dans un chapitre plus particulièrement consacré à ces derniers, les États membres de l'ONU s'engageaient, entre autres, à n'épargner « aucun effort pour promouvoir la démocratie et renforcer l'état de droit », à « respecter et [...] faire appliquer intégralement la Déclaration universelle des droits de l'homme », à « appliquer les principes et pratiques de la démocratie et du respect des droits de l'homme », à « lutter contre toutes les formes de violence contre les femmes et [à] appliquer la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes », à « travailler ensemble à l'adoption dans tous les pays de processus politiques plus

égalitaires, qui permettent la participation effective de tous les citoyens à la vie politique », et à « assurer le droit des médias de jouer leur rôle essentiel et le droit du public à l'information ».

Les déclarations des Nations unies et des gouvernements insistent régulièrement sur le lien qui existe entre développement et respect des droits humains. Pourtant, les Objectifs et leurs cibles contiennent un nombre très limité de jalons permettant de mesurer les progrès accomplis dans la mise en œuvre des engagements déjà pris en matière de droits humains. Aucun Objectif ne prévoit, par exemple, de garantir l'accès des pauvres à la justice, l'abolition des lois discriminatoires, la lutte contre la violence à l'égard des femmes, la protection de la police pour les habitants des taudis et des bidonvilles, ou encore l'adoption et l'application de lois sur le droit à l'information. Pourtant, en agissant dans chacun de ces domaines, on obtiendrait des résultats beaucoup plus rapides au regard des Objectifs.

Il existe de nombreuses initiatives de l'ONU destinées à suivre l'évolution de la situation en matière de droits humains (rapports des pays au Conseil des droits de l'homme, réponses aux requêtes des différents rapporteurs, rapports périodiques relatifs à l'application des traités, etc.). Ces mécanismes sont toutefois d'une inégale efficacité pour ce qui est d'obliger les responsables à rendre des comptes. Le gros problème est certainement la faiblesse du lien qui relie les différentes agences de l'ONU chargées de la promotion des droits humains et l'initiative conduite par l'ONU pour suivre les progrès accomplis par les gouvernements en matière de lutte contre la pauvreté.

Le processus des Objectifs du millénaire ne tient guère compte des progrès en matière de droits humains, dont le respect renforcerait singulièrement la lutte contre la pauvreté. Les personnes qui vivent dans la pauvreté souffrent de privations : elles manquent des éléments les plus essentiels qui leur permettraient de vivre dignement, et notamment d'une nourriture, d'un logement et de soins de santé satisfaisants. Elles souffrent aussi de l'exclusion, de l'insécurité et du sentiment de ne pas pouvoir se faire entendre. La discrimination

a pour effet d'exclure les pauvres de la société. La violence aux mains des services de l'État ou d'agents non étatiques menace leur existence même et leurs moyens de subsistance, en les maintenant, voire en les enfonçant davantage dans la misère. Ceux qui vivent dans la pauvreté n'ont pas voix au chapitre lorsqu'il s'agit d'élaborer des politiques censées améliorer leur sort. Pour en finir avec la pauvreté, nous ne devons donc pas nous contenter de nous attaquer aux privations, sur lesquelles se concentrent les Objectifs du millénaire. Nous devons aussi lutter pour l'inclusion, la sécurité et une réelle participation politique.

Séparer les Objectifs du millénaire du programme mondial en matière de droits humains est dangereux à bien des égards. Premièrement, une telle démarche entrave tout progrès dans la mesure où certaines atteintes aux droits humains continuent de gêner l'action en faveur de la réalisation des Objectifs. Deuxièmement, cette dissociation ne permet pas de garantir que, en cherchant à atteindre les buts fixés dans le cadre des Objectifs, les gouvernements ne contribueront pas à de nouvelles atteintes aux droits humains. Et troisièmement, elle néglige de mettre à profit la puissance de mobilisation du cadre des droits humains au service de la lutte contre la pauvreté.

LES ATTEINTES AUX DROITS HUMAINS SONT UN OBSTACLE POUR LES OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE

Aucun Objectif ne prévoit spécifiquement de mettre fin à la violence contre les femmes. Rien n'a été prévu pour évaluer les progrès enregistrés grâce aux mesures qui pourraient être prises à cet effet et dont l'efficacité est avérée. De nombreuses études ont pourtant montré que la violence au foyer inhibait la volonté des femmes d'échapper à la pauvreté en allant travailler à l'extérieur (l'Objectif 1 appelle au plein emploi). La violence contre les fillettes, notamment à l'école ou sur le chemin de l'école, empêche nombre d'entre elles de suivre des études normales (Objectif 2). Elle permet à l'inégalité entre les sexes de se perpétuer et maintient les femmes dans une situation de dépendance (Objectif 3). Les femmes qui souffrent de la violence risquent deux fois plus que les autres de faire une

fausse couche et quatre fois plus d'accoucher d'enfants présentant un poids à la naissance inférieur à la moyenne (Objectif 5). Les femmes maltraitées sont davantage exposées aux risques d'infection par le virus du sida et, lorsqu'elles sont malades, ont plus de mal à bénéficier d'un traitement efficace (Objectif 6). Enfin, la violence contre les femmes est à la fois un facteur qui pousse celles-ci à fuir les campagnes et qui continue de conditionner leur vie dans les quartiers insalubres des villes (Objectif 7).

L'Objectif 7 prévoit également d'améliorer le quotidien de 100 millions de personnes habitants dans des taudis ou des bidonvilles. Un indicateur permettait encore tout récemment de mesurer l'extension de la sécurité d'occupation pour ces 100 millions d'hommes et de femmes. Cet outil, qui était déjà en soit insuffisant, puisque plus d'un milliard d'êtres humains vivent dans des bidonvilles et que tous ont le droit de bénéficier de la sécurité d'occupation des lieux où ils habitent, a été supprimé en 2007, en raison des difficultés qu'il y avait à recueillir les données nécessaires. Il est pourtant indispensable que les gens puissent bénéficier de garanties d'occupation pour éviter les expulsions arbitraires, qui constituent autant d'atteintes à leurs droits fondamentaux et dont la menace plus ou moins imminente crée un climat d'insécurité pour des dizaines de millions de personnes vivant dans des quartiers défavorisés. Un État qui ne reconnaît pas l'importance de la sécurité d'occupation sera plus enclin à « régler » le problème des bidonvilles en rasant ces derniers, sans veiller à ce que les personnes expulsées soient relogées dans de meilleures conditions.

QUAND LA POURSUITE DES OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE SE HEURTE AUX DROITS HUMAINS

Le Haut-Commissariat aux droits de l'homme des Nations unies a attiré l'attention sur le risque de voir certains grands projets d'infrastructures mis en œuvre afin d'atteindre les Objectifs du millénaire (approvisionnement en eau potable, par exemple) donner lieu à des déplacements forcés et arbitraires de

communautés entières. Dans son rapport intitulé *Revendiquer les objectifs du millénaire pour le développement : une approche fondée sur les droits de l'homme*, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme revient également en détail sur l'attitude de certains gouvernements qui, au nom de l'amélioration des conditions de vie des habitants des bidonvilles (qui fait partie des Objectifs), se livrent à des démolitions arbitraires de quartiers misérables, en violation des obligations qui sont les leurs au regard des traités internationaux.

LA PUISSANCE MOBILISATRICE DES DROITS NÉGLIGÉE

On ne peut espérer atteindre les Objectifs du millénaire sans la participation active des communautés concernées. Tout le monde s'accorde à reconnaître que les initiatives visant à en finir avec la pauvreté seront d'autant plus fructueuses que les pauvres eux-mêmes parviendront à se mobiliser et auront la possibilité de s'impliquer sérieusement dans les projets et les politiques destinés à améliorer leur situation. Le droit de s'organiser, le droit à la liberté d'expression et de rassemblement, le droit à l'information, le droit d'être consulté avant que soit prise une décision qui a un impact sur votre existence, le droit de demander des comptes aux dirigeants de la société : tous ces droits sont autant de fondements essentiels sur lesquels se construit l'engagement actif des communautés pauvres. Le droit de participer fait partie des contributions majeures du dispositif des droits humains au mouvement pour le développement.

Malheureusement, encore une fois, le processus des Objectifs du millénaire passe sous silence cet aspect, aussi bien dans les Objectifs proprement dits que dans les cibles qui les complètent (si l'on excepte l'intention affichée de faire entrer davantage de femmes dans les assemblées législatives). Le discours mobilisateur et responsabilisant des droits humains n'est donc pas invoqué de façon suffisamment explicite dans le processus des Objectifs du millénaire. Or, ce processus pourrait, par exemple, partir des engagements déjà contractés par les États au titre des différents traités, se donner pour but



Mendiantes en Afghanistan. Ayant perdu leur mari pendant la guerre, privées d'éducation puis du droit de travailler par les talibans, de nombreuses Afghanes survivent dans le dénuement le plus total.

soient bien prises en compte dans toute initiative visant à en finir avec la pauvreté.

BUTS OU OBLIGATIONS ? CONSTRUIRE L'OBLIGATION DE RENDRE DES COMPTES

Les gouvernements se sont engagés publiquement, à de multiples reprises, à atteindre les cibles fixées par les Objectifs du millénaire. Mais que se passera-t-il si, comme cela paraît probable, ils n'y parviennent pas ? Attendrons-nous simplement que soient élaborés de nouveaux Objectifs, avec des cibles revues à la baisse et de nouvelles échéances, pour repartir en campagne afin de mobiliser les gens pour une nouvelle quête ? Objectifs 2.0 ? Combien de versions seront ainsi nécessaires pour pouvoir enfin dire que les progrès accomplis représentent bien une victoire ? Nous ne pouvons pas attendre un millénaire de plus. Le prix à payer en cas d'échec est trop élevé.

Si l'on veut que les Objectifs et les cibles qui leur sont associées soient atteints, il faut absolument que l'obligation de rendre des comptes soit respectée. Le fait d'établir un lien plus étroit entre le dispositif de protection des droits humains et les Objectifs du millénaire permet de soumettre les gouvernements de la planète à l'obligation légale d'atteindre ces derniers. Vu sous cet angle, le non-respect des engagements pris n'est plus simplement l'échec de telle ou telle politique ou de tel ou tel programme, mais un manquement grave aux devoirs qui incombent aux autorités envers les détenteurs de droits. Ne pas atteindre les Objectifs du millénaire n'est pas juste le résultat d'omissions ou d'une mise en œuvre brouillonne d'une politique ; c'est parfois aussi la conséquence de la volonté délibérée d'un État de ne pas respecter les droits humains.

Il existe un certain nombre de mesures pratiques que chaque gouvernement peut

l'abrogation des lois qui empêchent l'émergence de groupes indépendants dans la société civile, l'ouverture d'un débat public sur les divers choix de développement ou encore la diffusion des informations essentielles à un engagement réel auprès des communautés pauvres. Mettre les principes de la participation sans exclusion et de l'expression de tous au cœur des Objectifs du millénaire, en identifiant les buts qui permettraient de concrétiser une véritable prise en main de leurs intérêts par les pauvres, donnerait une formidable impulsion à ces Objectifs, en leur conférant une visibilité et une pertinence beaucoup plus fortes pour les communautés défavorisées. Pour finir, en refusant aux pauvres l'égalité devant la loi, par des pratiques discriminatoires, on les met dans une situation où ils ne peuvent pas recourir à la justice, et encore moins obtenir des réparations, lorsque l'État viole leurs droits.

DANS QUELLE DIRECTION FAUT-IL ALLER ?

Que faire pour résoudre ces problèmes ? Revoir intégralement les Objectifs (par exemple pour y intégrer une disposition visant à évaluer les mesures prises pour mettre un terme à la violence contre les femmes) ne semble pas aujourd'hui une solution très réaliste. Il faudra peut-être attendre pour cela un nouvel ensemble d'Objectifs du millénaire, après 2015. En attendant, les États doivent s'efforcer de mieux faire le lien entre le respect des droits humains et les Objectifs du millénaire.

Le Sommet du millénaire de 2010 doit donner la priorité aux questions relatives

aux droits humains. Tous les États participants doivent être invités à faire figurer dans les rapports qu'ils rendront à cette occasion des informations précises sur la façon dont ils s'acquittent de leurs obligations en matière de droits humains, dans le cadre du processus défini par les Objectifs du millénaire. L'idée n'est pas de pointer du doigt les mauvais élèves. Les États peuvent mettre en avant des exemples aussi bien de succès que d'échec. Lors de la préparation du Sommet proprement dit, il faut qu'une place suffisante soit réservée aux débats sur les questions relatives aux droits humains.

La déclaration qui sera faite à l'issue du Sommet devra définir les secteurs dans lesquels des réformes en matière de droits humains permettraient de réaliser plus facilement les Objectifs du millénaire.

Le Sommet de 2010 doit être l'occasion de demander aux États de se livrer à un examen des lois, politiques et pratiques qui, chez eux, encouragent les discriminations ou font obstacle à l'égalité d'accès aux services et à l'égalité devant la justice – aussi bien en raison de motifs prohibés au titre des normes relatives aux droits humains que pour des raisons de pauvreté.

Après le Sommet de 2010, Amnesty International s'efforcera de faire en sorte que les cadres destinés à promouvoir le développement mondial, comme les Objectifs du millénaire ou le système qui les remplacera, accordent toute l'attention nécessaire aux aspects de la pauvreté qui concernent les droits de la personne, et notamment que les obligations existantes des États en matière de droits humains

adopter pour que chacun soit mis devant ses responsabilités. Les projets et les plans destinés à permettre la réalisation des Objectifs du millénaire doivent être élaborés avec la participation entière et active de la société civile et des organisations militantes locales. Les Nations unies et, plus généralement, tous les organismes assurant la promotion des Objectifs du millénaire doivent inciter les gouvernements à respecter leurs engagements sur ce point.

Dans certains pays, les militants et les défenseurs des droits des pauvres risquent la prison. Ailleurs, ils sont harcelés ou leur action se heurte à de nombreux obstacles. Les Nations unies devraient publier un rapport indépendant et périodique, dans lequel seraient cités tous les pays qui ne permettent pas à la société civile de participer vraiment au processus défini par les Objectifs du millénaire.

Partout, le rôle du Parlement doit être encouragé. Les législateurs doivent avoir leur mot à dire concernant les plans et projets relatifs aux Objectifs du millénaire. Les autorités locales et régionales, ainsi que les organes législatifs qui leur sont associés, doivent être mises à contribution.

Les institutions nationales de protection des droits humains qui existent dans de nombreux pays, en particulier dans les pays développés, doivent être encouragées à suivre de près l'avancement des actions entreprises dans le cadre des Objectifs, et à dénoncer les atteintes aux droits humains qui continuent d'entraver celles-ci.

Les gouvernements doivent rendre compte intégralement et publiquement des programmes de développement destinés à atteindre les Objectifs du millénaire.

La communauté internationale doit parler d'une seule voix, pour condamner les atteintes aux droits humains que certains cherchent à justifier par des prétextes politiques, comme l'expulsion des organismes d'aide humanitaire de pays comme le Zimbabwe ou le Soudan, l'exploitation généralisée des travailleurs

immigrés, dans le monde entier, ou encore les attaques délibérées menées, lors de conflits armés, contre des hôpitaux, des écoles, des habitations et des civils.

Au-delà de l'action au niveau national, il faut également faire en sorte que le suivi de l'avancement du processus des Objectifs assuré par les Nations unies devienne plus rigoureux et ait davantage de répercussions au niveau des États. Lorsque les achats d'armes passent avant le budget de l'éducation, lorsque la corruption fragilise toute initiative de réforme, lorsque la société civile est bâillonnée et que les militants de la base sont harcelés ou emprisonnés, l'ONU doit pouvoir demander des comptes aux pays concernés.

pas à résoudre les problèmes relatifs aux droits humains qui sont en partie à la source de ce fléau. Si l'on veut que la promesse de l'éradication de la pauvreté soit tenue, il faut que tous les États s'engagent à promouvoir les droits fondamentaux, non seulement à l'intérieur de leurs frontières, mais également au-delà. Si, au nom de ce principe, les États se voient contraints de mettre en œuvre des programmes conformes aux engagements pris au titre des Objectifs du millénaire, et si ces États peuvent être mis devant leurs responsabilités et sommés de rendre compte des résultats de leurs politiques, alors, peut-être, les personnes qui subissent la pauvreté pourront-elles enfin disposer du droit qui est le leur de vivre dans la dignité.



Alors qu'il reste à peine six ans avant la fin du processus enclenché au nom des Objectifs du millénaire, beaucoup de choses peuvent être faites pour renforcer l'engagement pris par les gouvernements de la planète de mettre un terme à la pauvreté. Il ne peut y avoir de progrès durable dans cette voie si l'on ne cherche

Albanais du Kosovo fuyant les violences ethniques. Les conflits armés sont la cause de profonds bouleversements, au cours desquels les gens perdent leur domicile et leurs moyens de subsistance. Ils engendrent une escalade de la violence et de l'instabilité, maintenant et même enfonçant hommes et femmes dans la misère.

LES OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT

OBJECTIF 1

ÉLIMINER L'EXTRÊME PAUVRETÉ ET LA FAIM

CIBLE : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour

CIBLE : Assurer le plein-emploi et la possibilité pour chacun, y compris les femmes et les jeunes, de trouver un travail décent et productif

CIBLE : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim

OBJECTIF 2

ASSURER L'ÉDUCATION PRIMAIRE POUR TOUS

CIBLE : D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires

OBJECTIF 3

PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ DES SEXES ET L'AUTONOMISATION DES FEMMES

CIBLE : Éliminer les disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire d'ici à 2005, si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement, en 2015 au plus tard

OBJECTIF 4

RÉDUIRE LA MORTALITÉ DES ENFANTS DE MOINS DE CINQ ANS

CIBLE : Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans

OBJECTIF 5

AMÉLIORER LA SANTÉ MATERNELLE

CIBLE : Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle

CIBLE : Atteindre, d'ici à 2015, l'accès universel aux soins de santé en matière de procréation

OBJECTIF 6

COMBATTRE LE VIH/SIDA, LE PALUDISME ET D'AUTRES MALADIES

CIBLE : D'ici à 2015, avoir enrayer la propagation du sida et avoir commencé à inverser la tendance actuelle

CIBLE : D'ici 2010, assurer à tous ceux qui en ont besoin l'accès aux traitements contre le VIH/sida

CIBLE : D'ici à 2015, avoir maîtrisé le paludisme et d'autres maladies graves, et commencer à inverser la tendance actuelle

OBJECTIF 7

ASSURER UN ENVIRONNEMENT DURABLE

CIBLE : Intégrer les principes du développement durable dans les politiques et les programmes nationaux et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales

CIBLE : Réduire la perte de la biodiversité et atteindre d'ici à 2010 une diminution significative du taux de perte

CIBLE : Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas d'accès à un approvisionnement en eau potable ni à des services d'assainissement de base

CIBLE : Améliorer sensiblement, d'ici à 2020, les conditions de vie d'au moins 100 millions d'habitants des bidonvilles

OBJECTIF 8

METTRE EN PLACE UN PARTENARIAT MONDIAL POUR LE DÉVELOPPEMENT

CIBLE : Répondre aux besoins particuliers des pays les moins avancés, des pays sans littoral et des petits États insulaires en développement

CIBLE : Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, réglementé, prévisible et non discriminatoire

CIBLE : Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement

CIBLE : En coopération avec les compagnies pharmaceutiques, rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables dans les pays en développement

CIBLE : En coopération avec le secteur privé, faire en sorte que les avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et de la communication, soient à la portée de tous

DEMANDDIGNITY.AMNESTY.ORG

Amnesty International est un mouvement mondial regroupant 2,2 millions de personnes dans plus de 150 pays et territoires qui luttent pour mettre fin aux atteintes graves aux droits humains.

La vision d'Amnesty International est celle d'un monde où chacun peut se prévaloir de tous les droits énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans d'autres textes internationaux relatifs aux droits humains.

Essentiellement financée par ses membres et les dons de particuliers, Amnesty International est indépendante de tout gouvernement, de toute tendance politique, de toute puissance économique et de toute croyance religieuse.

DROITS HUMAINS = MOINS DE PAUVRETÉ

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



Amnesty International
Secrétariat international
Peter Benenson House
1 Easton Street
Londres WC1X 0DW
Royaume-Uni
www.amnesty.org

Mai 2009
Index : ACT 35/019/2009

© LES ÉDITIONS
FRANCOPHONES
D'AMNESTY INTERNATIONAL
pour la version française